

Séance du **9 FÉVRIER 2021**  
en conférence audiovisuelle

**Délibération CA 2021 02 09 – 0**      **État des PRÉSENCES & ORDRE du JOUR**

**Séance du 9 FÉVRIER 2021 organisée par la voie d'une conférence audiovisuelle :**

Cette réunion du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine est régie par :

- l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distances des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 2 ;
- l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'Université de Lorraine, notamment l'article 15-III ;

**Membres présents : 24**

Mme BOULANGER Clotilde, M. BRAUN Marc, Mme DENOZ Laurence, M. LAMBERT Thierry, M. GRANJON Yves, M. GUEANT Jean-Louis, M. MUTZENHARDT Pierre, Mme BOULANGER Hélène, M. DIOU Camille, Mme POSZWA Anne, M. NEMOS Christophe, M. ROEMER Florent, Mme MULLER Evelyne, M. DUSSOUBS Bernard, M. FRANCHETTI Pascal, M. ARNOUX Philippe, M. ROZÉ Étienne, M. GALLAS Maël, Mme TOUCH Pheakdey, Mme REIN Daphné, M. SCIAMANNA Marc, M. MARTIN Bruno, M. REBOURGEARD Philippe, M. CHABIRA Hocine

**Membres représentés par procuration : 1**

Mme CALBA Sabine                      procuration à M. MUTZENHARDT Pierre

**Membres représentés par leur suppléant(e) : 0**

**Membres excusés : 3**

Mme GAZIN Mireille  
M. DUPONT Bernard  
Mme RIBAYROL-FLESCH Anne

**Membres absents : 3**

M. TOGUZ Huseyin  
Mme DE MARGERIE Victoire  
Mme LAGNEAU Catherine

**Invités présents**

M. Le Recteur de région académique ou son représentant  
Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est ou son représentant  
Mme CANTERI Laurence, Vice-présidente du Conseil de la Vie Universitaire  
Mme CHAUPAIN-GUILLOT Sabine, Vice-présidente du Conseil de la Formation  
M. VILLIERAS Frédéric, Vice-président du Conseil Scientifique  
Mme DIDER Clémence, Vice-présidente Étudiant  
Mme NOMINÉ Brigitte, Vice-présidente *Stratégie Numérique*  
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, Vice-présidente *Ressources Humaines et Conditions de Travail*  
M. BARTHEL Patrick, Vice-président Délégué *Franco-Allemand*  
M. FICK Michel, Vice-président *Partenariats socio-économiques et Développement Territorial*  
M. HUAULT Vincent, Vice-président *Immobilier et Transition Énergétique*  
M. SCHMITT Christophe, Vice-président Délégué *Entrepreneuriat - Incubation*  
M. TOMBRE Karl, Vice-président *Stratégie Européenne et Internationale*  
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente Déléguée *Stratégie Doctorale*  
M. PETITJEAN Dominique, Vice-président Délégué *Transformation Pédagogique*  
M. CACHOT Thierry, Vice-président Délégué *Amélioration Continue de l'Offre de Formation - Accréditation*  
M. TISSERANT Pascal, Vice-président Délégué *Égalité - Diversité*  
M. MOLTER Jean-François, Directeur Général des Services  
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services Adjoint  
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable  
M. LAJOUX Sébastien, Directeur Général Adjoint Délégué aux Ressources Humaines  
M. DINE David, Directeur de la Communication  
Mme CORNAT Françoise, Directrice Prévention, Sécurité et Environnement  
M. HUSSON Didier, Directeur Adjoint Prévention Sécurité Environnement  
M. TAREK Mounir, Chargé de mission "Programme ORION"  
Mme LACOTE-GABRYSIK Lylotte, Administratrice provisoire des PUN-Edulor  
M. CARDELLINI Yves, référent Handicap  
M. SCHNEIDER Fabien, Directeur de l'Institut National du Professorat et de l'Éducation  
Mme HINSBERGER Frédérique, Secrétaire Générale  
Mme OREL Bernadette, Chargée du Conseil d'Administration

**Quorum à l'ouverture de la réunion : 24**

## ORDRE DU JOUR :

1. Informations du Président
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020

### Enjeux stratégiques

3. Covid-19 : organisation de l'Établissement
  - a) prorogation et adaptation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'Établissement
  - b) organisation du second semestre 2020-2021 à la suite de la publication de la circulaire ministérielle du 22 janvier 2021
  - c) organisation de la stratégie Tester, Alerter, Protéger au sein de l'Établissement suite à la publication de la circulaire ministérielle du 21 janvier 2021
4. Mise en œuvre du programme "Oser la Recherche durant la formatiON / Open up to Research through Integrated and Optimised traiNing" – ORION ([information](#), échanges)
5. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'Université de Lorraine pour la période 2018 - 2022
6. Bilan des Diplômes d'Université (DU) actifs au sein de l'Établissement ([information](#))

### Recherche & Valorisation

7. Convention-cadre Université de Lorraine-INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)
8. Création du centre de coordination « Éditions de l'Université de Lorraine (EDUL) »

### Vie Universitaire

9. Schéma Directeur Handicap :
  - a) bilan 2020
  - b) programme d'action 2021
10. Contribution Vie Étudiante et de Campus :
  - a) évolution des critères d'attribution de financements dans le cadre de l'Appel à Idées
  - b) évolution des critères d'attribution de subventions au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

### Formation & Insertion Professionnelle

11. Offre de formation de l'INSPE à la rentrée 2021
12. Calendrier de l'année universitaire 2021-2022 : cadre général
13. Mise à jour de la tarification des certifications 2020-2021
14. Ouverture de formations en apprentissage – rentrée 2021
15. Modification des modalités d'admission – rentrée 2021
16. Modification de l'intitulé d'un parcours-type en Master 2 *Ingénierie de la Santé*
17. Création d'un parcours-type en Master 2 *Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique*
18. Création du Diplôme Universitaire (DU) *Gestion et Développement des Structures associatives Sportives*
19. Création du Diplôme Universitaire (DU) *Inspecteur Qualité – Industrie Nucléaire*

### Ressources Humaines

20. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) – année universitaire 2020-2021
21. Plan de formation 2021 des personnels
22. Validation des Acquis d'Expérience (VAE) : nouvelle proposition de prise en charge
23. Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels de la filière médicale des Services Inter Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) et Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) : rectification d'une erreur matérielle

## Vie Institutionnelle

24. Modification de la composition du Directoire
25. Participation des étudiants suivant une formation paramédicale aux élections dans les conseils de l'Établissement :  
modification de l'annexe 1 et de l'annexe 3 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine
26. Statuts de l'UR 3476 Centre de Recherche sur les Médiations (CREM)
27. Modification des statuts de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)
28. Vente de la maison d'habitation du legs LOSSON ← **AJOUTÉ**

## Questions diverses

Séance du **9 FÉVRIER 2021**  
en conférence audiovisuelle

**Délibération CA 2021 / 02 / 09 – 1**

Point 3 de l'Ordre du Jour :

**COVID-19 : ORGANISATION de L'ÉTABLISSEMENT**

*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 1 à 3

a) prorogation et adaptation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de l'Établissement (annexe 1)

Il s'agit :

- de reporter l'échéance du PCA du 15 décembre 2020 en faisant référence à l'expiration de l'état d'urgence sanitaire;
- d'adapter la teneur du PCA au régime de couvre-feu.

b) organisation du second semestre 2020-2021 à la suite de la publication de la circulaire ministérielle du 22 janvier 2021 (annexe 2)

Les modifications de l'organisation du second semestre 2020-2021 portent particulièrement sur l'évolution des modalités d'accueil des étudiants dans les locaux, édictées nationalement. Ces adaptations comprennent également les mesures générales relatives à l'accès aux services, au déroulement des activités de recherche, aux déplacements, à l'organisation des réunions et des organes collégiaux, à la prévention et à la sécurité, etc.

c) organisation de la stratégie Tester, Alerter, Protéger au sein de l'Établissement suite à la publication de la circulaire ministérielle du 21 janvier 2021 (annexe 3)

Le plan d'action ci-après a pour finalité de contribuer à la rupture de la chaîne de contamination et de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 dans l'attente du déploiement de la campagne de vaccination sur le territoire :

- dépistage individuel, sur demande ;
- dépistage collectif en cas de suspicion de clusters.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la prorogation et l'adaptation du PCA de l'Établissement, l'organisation du second semestre 2020-2021 à la suite de la publication de la circulaire ministérielle du 22 janvier 2021 et l'organisation de la stratégie Tester, Alerter, Protéger au sein de l'Établissement suite à la publication de la circulaire ministérielle du 21 janvier 2021.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	24
<i>Représentés</i>	1
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 10 février 2021

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 12 FEV. 2021

Séance du **9 FÉVRIER 2021**  
en conférence audiovisuelle

**Délibération CA 2021 / 02 / 09 – 2**

Point 5 de l'Ordre du Jour :

**SCHÉMA PLURIANNUEL de STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI) de l'UNIVERSITE de LORRAINE pour la PÉRIODE 2018 - 2022**

*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 4 à 6.1

**Annexe 4** : COURRIER Direction de l'Immobilier de l'État - SPSI UL

**Annexe 5** : ANNEXE Direction de l'Immobilier de l'État - SPSI UL

**Annexe 6** : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2018-2022.

**Annexe 6.1** : ANNEXES au Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Le SPSI 2018/2022 de l'Université de Lorraine fixe une trajectoire claire et cohérente en matière de stratégie immobilière pour les 5 années. Cette lisibilité est extrêmement importante aussi bien pour le fonctionnement interne de l'Établissement que pour ses partenaires extérieurs, potentiels financeurs.

Ce document de référence a été conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- Disposer d'un parc moins onéreux et mieux adapté aux missions de l'université de Lorraine ;
- Optimiser les implantations et l'occupation des sites ;
- Céder ceux qui sont sans usage ;
- Aménager de manière plus rationnelle les espaces, améliorer son entretien et ses coûts de fonctionnement notamment en matière énergétique.

Sa mise en œuvre doit permettre de répondre aux préoccupations suivantes :

- Assurer aux agents un cadre de travail de qualité et fonctionnel ;
- Faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil ;
- Utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

En date du 9 novembre 2020, la Direction de l'Immobilier de l'Etat approuve dans un courrier transmis aux administrateurs (documents annexés) le SPSI téléchargeable sous ce lien :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=70559349-f40a-4d7e-a8ba-c2701c5df5d3>

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le contenu du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'Université de Lorraine et les objectifs et les engagements de l'Établissement pour la période 2018 - 2022.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	24
Représentés	1
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 10 février 2021


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 12 FEV. 2021**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 10 février 2021**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 12 FEV. 2021**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Séance du **9 FÉVRIER 2021**  
en conférence audiovisuelle

**Les points 7 et 8 sont soumis à un vote unique**

**Délibérations CA 2021 / 02 / 09 – 3 à 4**

Point 7 de l'Ordre du Jour :

**CONVENTION-CADRE UNIVERSITE de LORRAINE-INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement)**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 7

La convention-cadre présentée détermine les conditions de collaboration entre l'UL et l'INRAE sur la période 2018-2022, plus particulièrement dans le cadre du fonctionnement et du développement des unités de recherche partagées.

**Titre 3** : le projet ci-après fixe les règles générales suivantes :

- accès réciproques à certains services ou dispositifs
- gestion des moyens de la recherche (notamment les infrastructures) ;
- gestion des relations contractuelles avec les tiers ;
- propriété et exploitation des résultats de la recherche ;
- accès à la formation et aux prestations sociales des établissements de rattachement ;
- santé et de la sécurité au travail ainsi que les différents régimes de responsabilité (biens et personnes).

**Titres 6 et 7** : ils posent les principes de fonctionnement et d'organisation des unités.

**Délibération CA 2021 / 02 / 09 – 3**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les termes de la convention-cadre Université de Lorraine-INRAE sur la période 2018-2022.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	24
Représentés	1
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 10 février 2021



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **12 FEV. 2021**

Point 8 de l'Ordre du Jour :

**CREATION du CENTRE de COORDINATION « ÉDITIONS de l'UNIVERSITE de LORRAINE (EDUL) »**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 8

Annexe 8 : Règlement Intérieur des EDUL ; politique d'édition de l'Établissement (préconisation)

L'article L123-6 du code de l'éducation autorise les établissements publics d'enseignement supérieur à assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou techniques ou de vulgarisation. Trois circulaires fixent les règles à observer par ces éditeurs publics :

- la circulaire du 20 mars 1998 relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'Etat ;
- la circulaire du 9 décembre 1999 relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique ;
- la circulaire du 29 mars 2012 relative à l'efficience des activités de publication de l'Etat.

L'activité d'édition des établissements publics d'enseignement supérieur doit être directement liée aux missions de service public dévolues à ces établissements. L'activité d'édition doit également s'exercer dans le respect des règles relatives à la commande publique.

A l'issue des travaux du groupe de travail sur la politique d'édition de l'Établissement, il est proposé d'encadrer la mission de l'université de Lorraine comme éditeur au moyen d'un centre de coordination régi par un règlement intérieur. Ce centre de coordination, dénommé EDUL, bénéficiera de deux organes consultatifs (un conseil et un comité éditorial) ainsi que d'une autonomie statutaire mettant fin au regroupement avec la Direction de la Documentation et de l'Édition.

Une période d'une année (année 2021) est prévue pour assurer la fin de gestion des PUN et l'installation des EDUL, tant du point de vue des activités que de l'accompagnement des personnels.

**Délibération CA 2021 / 02 / 09 – 4**

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création du centre de coordination « Éditions de l'Université de Lorraine (EDUL) ».

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	24
Représentés	1
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 10 février 2021



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **12 FEV. 2021**